



CONTENU DE LA FORMATION

DATE : Les 12 et 13 juin 2017

LIEU : PARIS

HORAIRES : 9H30 - 17H30

L'EXPERTISE JUDICIAIRE - ASPECT PROCEDURAL

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la pratique de l'expertise judiciaire

JOUR 1 - assurée par Maître TALON

- L'organisation Judiciaire, les différentes juridictions et les auxiliaires de justice
- Les mesures d'instruction en matière civile C.P.C
- Le secret professionnel et le contradictoire
- La nullité de l'expertise
- En binôme avec Christian Pinci, la conduite des opérations dans le respect du contradictoire

JOUR 2 - assurée par Monsieur PINCI

- 1. Le statut de l'expert
- 2. Les règles de déontologie
- 3. La mise en œuvre de l'expertise
- 4. Les écrits de l'expert
- 5. Les pièces et les dires
- 6. Le pré rapport ou la note de synthèse
- 7. Le rapport
- 8. La rémunération de l'expert
- 9. La prévention et la gestion des conflits

Modèles types : convenances, convocations, 1^{ère} réunion, lettre envoi du rapport aux parties, grille de frais et honoraires, facture, notification, taxe